



Compensation financière?

Par conseille

BONJOUR.

SUITE A MON DIVORCE, LE JUGE M A AUTORISÉE A VIVRE DANS LA MAISON POUR UNE DURÉE DE 5 ANS ET A TITRE GRATUIT.

J ENVISAGE DE VENDRE CETTE HABITATION , QUE J OCCUPE DEPUIS UN AN ET DEMI .JE SOUHAITE SAVOIR SI MON EX CONJOINT A DROIT A UNE COMPENSATION FINANCIÈRE LORS DE LA VENTE .

MERCI POUR VOTRE RÉPONSE